



Sy.MEG

SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE

Au cœur de nos énergies !



**territoire
d'énergie**

GUADELOUPE



Livret de présentation

.....



Sommaire

LE BUREAU SYNDICAL	4
HISTORIQUE	5
LES COMMISSIONS	6
LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ	8
GARANTIR LA QUALITE DE LA FOURNITURE D'ELECTRICITÉ ET LA REPRESENTATION DES COMMUNES	8
PROGRAMMATION ET RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE	9
LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	10
LA PRODUCTION DECENTRALISEE ET MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE	10
L'AUTO CONSOMMATION	11
L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAU AÉRIENS	12
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	14
LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE LES SERVICES	16
LE SUIVI DES DOSSIERS	16
LES SERVICES	17
LES CHIFFRES CLÉS	18
BON À SAVOIR	19

Le bureau syndical



Daniel DULAC
Président du Sy.Meg

Le Président et les 12 Vice-présidents



Yves VERGE-DEPRE
1^{er} Vice-président



Fred EUSTACHE
2^e Vice-président



Arthur MARICEL
3^e Vice-président



Laurent CHERALDINI
4^e Vice-président



Eric LATCHOUMANIN
5^e Vice-président



Joel LANCASTRE
6^e Vice-président



Jean-Claude MAES
7^e Vice-président



Olga BERAL
8^e Vice-président



Ghislaine OPET
9^e Vice-président



Francis BABEL
10^e Vice-président



Christophe CRAIL
11^e Vice-président



Olivier MOUNSAMY
12^e Vice-président

Historique

La loi du 10 février 2000 confirme le rôle de la commune dans la responsabilité de l'organisation du service d'électricité. L'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution est la commune ou l'établissement public de coopération auquel elle a transféré cette compétence.

2000

2006

Le 25 février 2006, en assemblée générale, les maires prenaient acte que le pouvoir concédant du service public de la distribution de l'électricité ne pouvait s'exercer qu'au niveau local. Les communes décident de créer un syndicat.

06 juin
2007

Le 06 juin 2007, publication de l'arrêté du Préfet portant création du syndicat intercommunal d'électricité de la Guadeloupe (S.I.E.G).

Le 26 janvier 2008, signature du contrat de concession pour une durée de 30 ans.

26 janvier
2008

Le 25 avril 2008, les délégués votent la modification des statuts afin de prendre acte de l'extension du périmètre du syndicat aux communes de Marie-Galante. Cette adhésion transforme le syndicat en syndicat mixte, ainsi le SIEG devenait le **Sy.MEG**.

25 avril
2008

Novembre 2008, après délibération, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité est transférée au **Sy.MEG**.

Novembre
2008

Les commissions

COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
APPEL D'OFFRES	Yves VERGE DEPRE	Olga BERAL, Gislaine OPET, Serge SAHAI, Camille ELISABETH, Serge SACILE
ÉCLAIRAGE PUBLIC, GESTION ÉNERGÉTIQUE,	Fred EUSTACHE	Christophe CRAIL, Didier MERIDAN, Serge SAHAI, Georges BELIA, Eddy LORIDON
PROGRAMMATION, SCHÉMA DIRECTEUR D'ÉLECTRIFICATION	Eric LATCHOUMANIN	Fred EUSTACHE, Serge SACILE, Gaby ZOZO, Camille ELISABETH, Anselme VALLUET
QUALITÉ	Joel LANCASTRE	Ghislaine OPET, Didier MERIDAN, Eric FAIRFORT, Yvon COMBES, Jean-Claude EZELIN
COMMUNICATION	Ghislaine OPET	Joel LANCASTRE, Alain SARREAU, Betty ARMOUGON, Richard ALBERT, Georges COUPPE DE K/MARTIN
FINANCES	Arthur MARICEL	Laurent CHERALDINI, Ornella KINDEUR, Alain SARREAU, Serge SAHAI, Eric FAIRFORT
CONTRÔLE DE LA CONCESSION	Francis BABEL	Arthur MARICEL, Alain SARREAU, Joel LANCASTRE, André PETIT, Héric ANDRE
TRAVAUX	Laurent CHERALDINI	Richard ALBERT, Didier MERIDAN, Philippe DEZAC, Héric ANDRE, Jean-Claude MAES
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	Daniel DULAC	Olga BERAL, Pierre-Emile DAVID, Eric MANNE, Jean-Claude MAES, Christian JOSPITRE
CSDPE* ZNI	Daniel DULAC	Didier MERIDAN, Serge SACILE

*Comité du système de distribution publique d'électricité des zones non-interconnectées.



DOMAINES D'INTERVENTIONS

- > Examiner les offres relatives aux marchés.
- > Ouverture des plis relatifs aux appels d'offres.
- > Compte rendu de l'analyse des offres des appels

- > Examiner les conditions de l'exercice de cette compétence optionnelle.
- > Mettre en œuvre un plan d'action pour répondre aux enjeux liés à l'utilisation de l'énergie.

- > Définir une politique d'investissement du syndicat sur le réseau d'électricité.

- > Veiller à l'application de toutes les règles et normes liées aux activités internes et externes du syndicat

- > Décliner un plan de communication pour l'ensemble des acteurs du syndicat.
- > Assurer l'adhésion des élus et de la population aux projets du Sy.MEG par une communication efficace.

- > Examiner les documents budgétaires.
- > Rechercher les financements nécessaires aux actions du syndicat.

- > Assurer le contrôle de la délégation du service public dans le cadre du cahier des charges de concession.
- > Analyser l'état du patrimoine, de son entretien et de son renouvellement.
- > Analyser la bonne exploitation des ouvrages concédés et du niveau de qualité de service.

- > Définir le programme annuel et pluriannuel des travaux de renforcement du réseau électrique.
- > Assurer le suivi et le contrôle des travaux.

- > Emettre un avis sur le fonctionnement et l'amélioration du service public de l'électricité sur l'ensemble du département.

**COMMISSION
CONSULTATIVE
PARTITAIRE**

**Olivier
MOUNSAMY**

Eric MANNE, Didier MERIDAN, Gaby ZOZO,
Serge SAHAI, Merlin MELANE

Le service public de l'électricité

Les syndicats de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale de forme associative, permettant aux communes de créer et de gérer ensemble, des activités ou des services publics.

Né le 6 juin 2007, le **Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe** regroupe les 32 communes du département avec une particularité, la représentation des communes de Marie-Galante est assurée par la Communauté de Communes depuis 2008. Le syndicat est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).



Le Sy.MEG accompagne les collectivités de la Guadeloupe dans l'aménagement de leurs territoires et sur la voie de la transition énergétique.

GARANTIR LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET LA REPRÉSENTATION DES COMMUNES



Au titre de ses compétences obligatoires en matière de distribution publique d'électricité, le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Il doit s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire **EDF-SEI** dans le cadre du contrat de concession. A cet effet, le Sy.MEG exerce notamment les activités suivantes :

> La représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et des règlements en vigueur.

> Le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité.

Le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe, est l'outil de coopération dont se sont dotées les communes du département pour les accompagner dans leur mission de service public en matière d'énergie.

Pour exemple, les maires peuvent bénéficier de l'assistance du Sy.MEG pour régler les litiges avec le concessionnaire (EDF).

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau de distribution d'électricité situés sur son territoire qui lui ont été transférés ou dont il a été maître d'ouvrage.

Programmation et réalisation des travaux d'électrification rurale

Le Sy.MEG assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et d'amélioration des réseaux électriques.

EXTENSION

L'extension c'est l'allongement d'une ligne électrique basse tension existante et la création d'un réseau basse tension (230-400 Volts). Cette opération intervient généralement en bordure d'une voie publique jusqu'à la limite de la parcelle privée à desservir.

RENFORCEMENT

Le renforcement du réseau consiste à toute modification des ouvrages existants rendue nécessaire par l'accroissement de la demande d'électricité ou par l'amélioration de la qualité de service dans une zone donnée. Il s'agit de renforcer et adapter le réseau au développement des besoins des usagers.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

L'enfouissement des réseaux aériens consiste à dissimuler les réseaux électriques aériens par la mise en souterrain des lignes. Ces opérations répondent à des enjeux à la fois esthétiques et sécuritaires.

AMÉLIORATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Les opérations de sécurisation consistent à remplacer les fils nus, fragilisés et vétustes, par des câbles torsadés plus résistants.

Les communications électroniques

.....

CETTE COMPÉTENCE PERMET AUX SYNDICATS :

> Le **Sy.MEG** peut assurer **la maîtrise d'ouvrage et l'entretien** d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques [article L2224-36 du code général des collectivités territoriales].

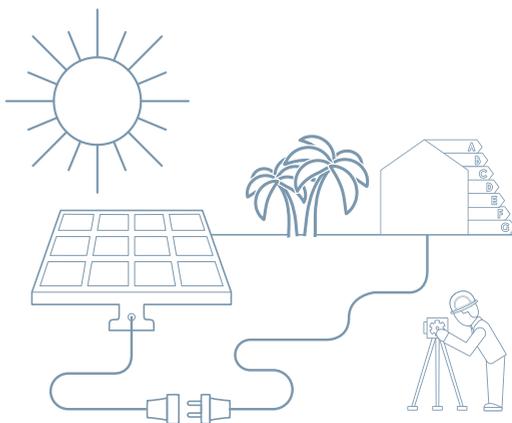


La production décentralisée et de maîtrise de la demande en énergie

.....

*En alternative à l'extension de réseau et principalement pour l'alimentation des sites isolés, le **Sy.MEG** a également la compétence pour réaliser et exploiter toute nouvelle installation de production d'électricité.*

Dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie, le Syndicat, peut faire procéder à des audits énergétiques des réseaux d'éclairage public et des bâtiments publics, aider les collectivités à déterminer des puissances à souscrire de manière optimale.



L'auto consommation

On entend par autoconsommation le fait de consommer soi-même l'énergie que l'on a produite sur place.

Le but est de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de produire suffisamment pour couvrir une partie des besoins en énergie, nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment.

Pour cela, il faut utiliser les énergies renouvelables et profiter de ce que la nature nous offre : soleil, vent, chaleur.

Le Sy.MEG en tant qu'outil de coopération dont se sont dotées les communes du département pour les accompagner dans leur mission de service public en matière d'énergie, souhaite être exemplaire et innovant.



LE SY.MEG, PREMIÈRE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE DE LA GUADELOUPE ÉQUIPÉE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Ainsi, face aux objectifs de territoire de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, le Sy.MEG s'est doté d'une installation photovoltaïque en autoconsommation pour ses bureaux et sa flotte de véhicules électrique.

L'installation prévoit :

160 PANNEAUX SOLAIRES

sur le toit du siège du Syndicat,

6 OMBRIÈRES ÉQUIPÉES DE 6 BORNES
(6 prises) de recharge de véhicules électriques.

QUELQUES CHIFFRES

**287
KWH
par jour**

Consommation
énergétique
du Sy.MEG

68% Des besoins couverts
par l'auto consommation



L'enfouissement coordonné des réseaux aériens

En 2012, ont été lancés les premiers travaux d'enfouissement initiés dans le cadre du schéma directeur d'enfouissement coordonné des réseaux aériens (SDECRA) proposé par le Sy.MEG aux communes de Guadeloupe.



> Le document cadre a été établi sur une période d'environ 1 an. En effet, plusieurs étapes se sont succédées pour fixer les grands axes du SDECRA.

Le SDECRA s'appuyant sur une démarche volontaire des communes, l'étape initiale consistait donc à saisir les municipalités afin de récolter leurs souhaits en matière d'enfouissement.

> Pour la deuxième étape, le **Sy.MEG** a lancé les études pour définir la faisabilité technique de chacun des projets, ainsi que les investissements financiers à prévoir pour les réaliser.

A l'issue des études, le montant initial global pour réaliser l'ensemble des demandes des Maires avoisinait les **20 millions d'euros T.T.C.** Il a fallu définir des priorités en termes d'intervention, la notion de **coeur de bourg** est apparue.

> Le **coeur de bourg** est le tronçon situé en plein centre-ville et qui concerne les espaces urbains compris entre la Mairie et l'Église, deux centres de gestion de crise par excellence en cas de cyclone et/ou de séisme majeur.

> Privilégier l'enfouissement des **coeurs de bourg** a été une décision unanime de l'ensemble des acteurs du SDECRA.

Le montant à investir sur 3 ans a été ramené à la somme de **4 millions T.T.C.**



Les communes ayant fait l'objet de travaux :

> **En 2012** : Port-Louis (tranche 1), Petit-Bourg (tranche 1), Petit-Canal (tranche 1), Bouillante, Baillif (tranche 1), Gourbeyre, Saint-Louis.

> **En 2013** : Port-Louis (tranche 2), Petit-Bourg (Tranche 2), Goyave, Abymes (tranche 1), Vieux-Fort, Trois-Rivières, Vieux-Habitants, Capesterre de Marie-Galante.

> **En 2014** : Sainte-Rose, Lamentin, Saint-Claude, Morne-à-l'Eau.

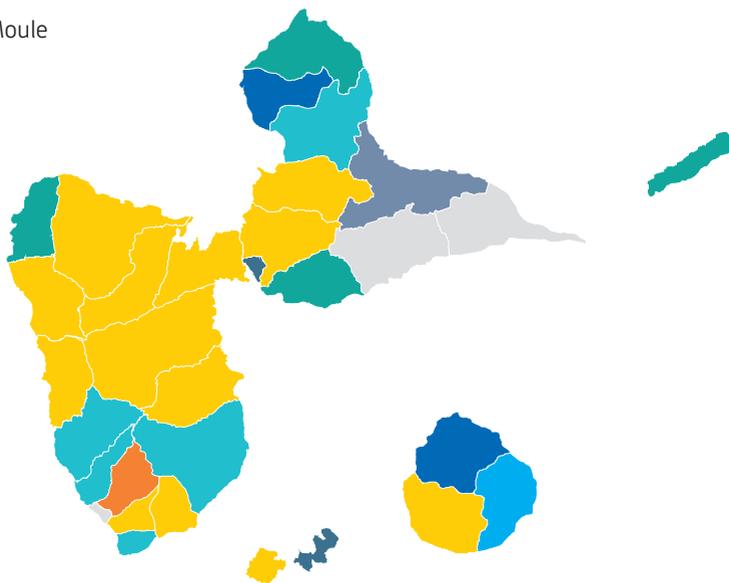
> **En 2015** : Pointe-à-Pitre, Terre de Bas, Terre de Haut.

> **En 2016** : Le Moule

> **En 2017** : Abymes (tranche 2), Baillif (tranche 2), Petit-Canal (tranche 2)

> **En 2018** : Vieux-Habitants, Vieux-Fort, Capesterre Belle-Eau, Petit-Canal, Baillif.

> **En 2019** : Grand-Bourg, Bouillante, Gourbeyre, Petit-Bourg, Pointe-Noire, Goyave, Les Abymes, Trois-Rivières, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Saint-Rose, Terre-de-Bas, Baie-Mahault



 Hors SDECRA
(2009 - 2012)

 2012

 2013

 2014

 2015

 2016

 2018

 2019



L'éclairage public

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE 60% DE LA DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES.

Devant faire face au vieillissement de l'infrastructure et à l'évolution législative, les communes doivent rénover leur parc d'éclairage.

Afin d'accompagner les communes dans cette mutation, le Sy.MEG a mis en place une démarche durable et cohérente vis-à-vis de l'éclairage public.



Une compétence optionnelle



Le **Sy.MEG** peut être défini comme le centre d'expertise technique (protection de la biodiversité, réduction de la consommation énergétique, efficacité des installations, réduction de la pollution lumineuse) et financière (recherche de subventions, ...) dans le domaine de l'éclairage public pour les communes.

Le **Sy.MEG** a pour mission le conseil, la réalisation et le suivi des travaux. Le maire en revanche reste le seul décisionnaire des travaux qui seront engagés sur son territoire. En 2012, **9 communes** avaient transféré leur compétence éclairage public au **Sy.MEG**.

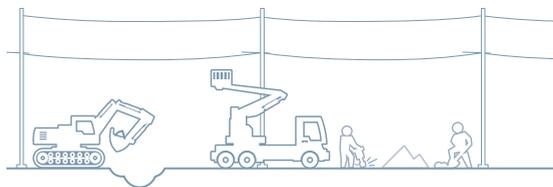
Éclairer juste !

L'objectif avoué du **Sy.MEG** est de réduire la facture énergétique. En effet, le **Sy.MEG** souhaite accompagner les communes afin de leur permettre de réduire leurs consommations d'énergies d'au moins 30 % et de limiter l'impact de l'éclairage public sur l'environnement (faune, écosystèmes). La rénovation de l'éclairage public est une occasion de lutter contre la pollution lumineuse. Plusieurs étapes sont nécessaires pour aboutir à une réduction effective.

Des équipements plus performants

Au **Sy.MEG**, il n'est pas à l'ordre du jour d'éteindre les luminaires pour réduire la facture énergétique, les mesures s'orientent plutôt vers l'utilisation de produits plus soucieux de l'environnement et plus efficaces.

L'évolution technologique permet aujourd'hui de bénéficier de réflecteurs très plats qui permettent d'orienter **95 % du flux** sur les zones à éclairer. Le rendement lumineux est nettement amélioré et la pollution lumineuse réduite.



De surcroît, en choisissant des luminaires ayant des optiques adaptées pour notre territoire (optique fermée), **les coûts d'entretien et de maintenance sont diminués**. La qualité des luminaires s'est nettement améliorée.

Ainsi, un gain de près de **50% d'économie** peut être obtenu uniquement par le changement de matériel vétuste à neuf.

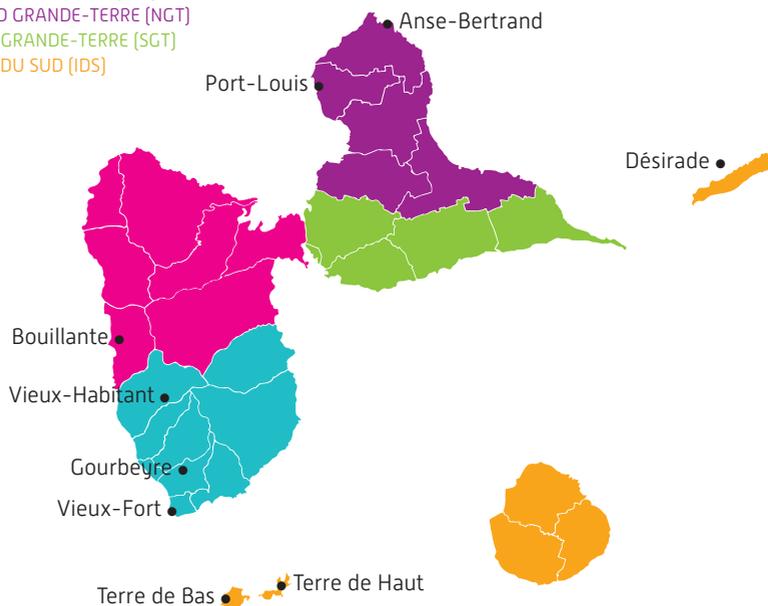
■ SECTEUR 1 - NORD BASSE-TERRE (NBT)

■ SECTEUR 2 - SUD BASSE-TERRE (SBT)

■ SECTEUR 3 - NORD GRANDE-TERRE (NGT)

■ SECTEUR 4 - SUD GRANDE-TERRE (SGT)

■ SECTEUR 5 - ILES DU SUD (IDS)



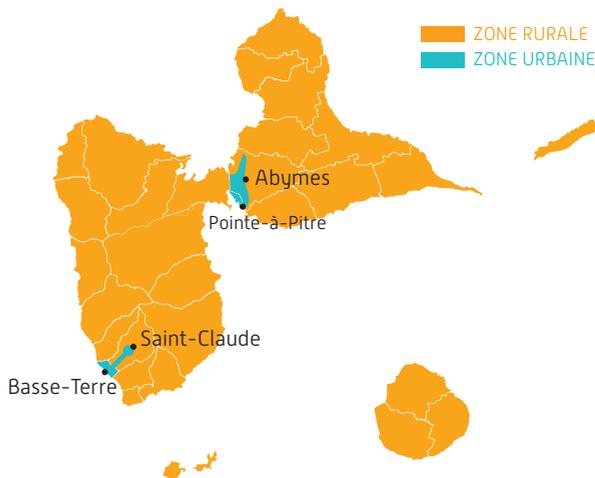
Les travaux d'électrification rurale

ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE

En matière d'électrification rurale en Guadeloupe, les communes sont classées en 2 zones :

> **une zone dite rurale**, dont les travaux sur le réseau relèvent de la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante, le **Sy.MEG**.

> **une zone dite urbaine**, qui compte les communes de Basse Terre, Pointe-à-Pitre, et une partie de Saint-Claude et des Abymes, avec une maîtrise d'ouvrage des travaux qui relève du concessionnaire, **EDF**.



Le suivi des dossiers

LES DÉLAIS

Chaque dossier fait l'objet d'études précises qui définissent les modalités de traitement. Les équipes du **Sy.MEG** oeuvrent au quotidien pour assurer les meilleurs délais aux pétitionnaires.



* Ces délais sont indiqués à titre approximatif. Chaque dossier fait l'objet d'études précises qui définissent les modalités de traitement.

Les services



CABINET DU PRÉSIDENT



DIRECTION GÉNÉRALES DES SERVICES

> Informatique

PÔLE TECHNIQUE

- > Direction des services techniques
- > Service études
- > Service opérationnel
- > Service programmation, MO FACÉ, Enfouissement
- > Transition énergétique, ingénierie éclairage public



PÔLE SUPPORT

- > Direction des affaires financières
- > Direction des affaires juridiques
- > Direction des ressources humaines
- > Direction des affaires générales



PÔLE CONTRÔLE DE CONCESSION, GESTION, QUALITÉ, CLIENTÈLE ET COMMUNICATION

- > Qualité, communication, contrôle de gestion, clientèle
- > Contrôle de concession

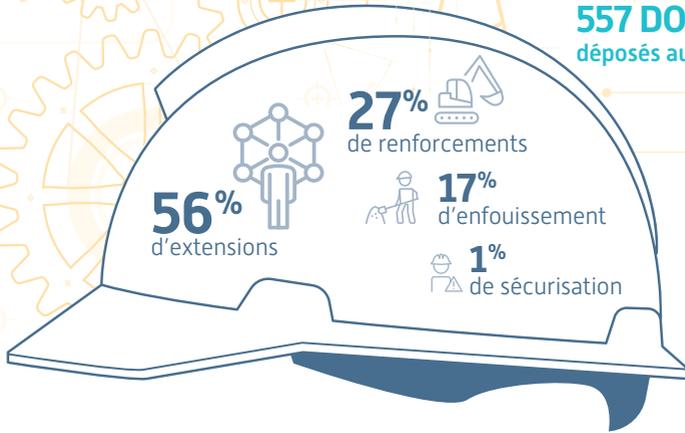


Quelques Chiffres

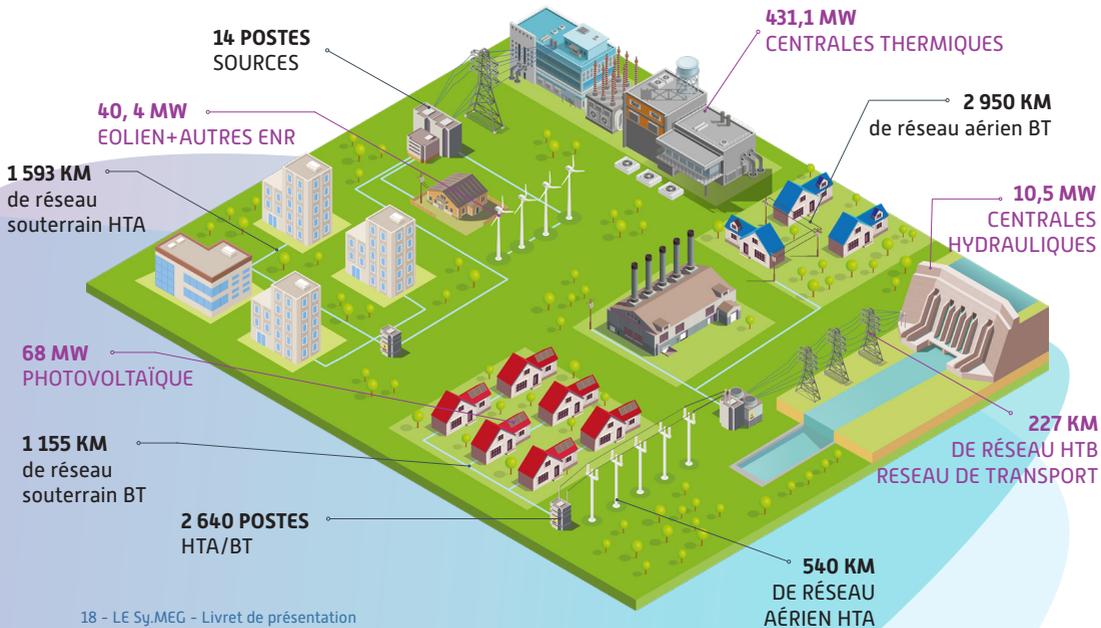
*Données 2017

9,6 MILLIONS
d'euros d'investissement
sur le réseau public d'électricité

557 DOSSIERS
déposés au Sy.MEG



Patrimoine valorisé à
544 343 K€ BRUT



Bon à savoir

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, UN SERVICE PUBLIC

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ?

> N'oubliez pas d'effectuer votre demande de raccordement au réseau électrique.

Dans certains cas, un simple branchement n'est pas possible, il faut au préalable effectuer une extension de réseau. C'est à ce moment qu'intervient le Sy.MEG.

> La demande doit s'effectuer le plus tôt possible, dès l'obtention de votre permis de construire.

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER...

...en ligne !
www.symeg.net





Sy.MEG

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE

Au cœur de nos énergies !



IMPASSE GUY CORNELY ZAC DE HOUELBOURG 97122 BAIE-MAHAULT

Téléphone : 05 90 81 38 22 Fax : 05 90 80 76 67

contactclient@symeg.net

www.symeg.net

HORAIRES D'OUVERTURE

LUN, MAR, JEU : 7H30-12H30 ET 13H30-16H30

MER, VEN : 7H30-13H00



Le Sy.MEG